



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2022

Une version du présent compte rendu à laquelle sont annexés les documents présentés en séance est téléchargeable à l'adresse <https://www.smegreg.org/la-cle/la-vie-de-la-cle.html>

L'ordre du jour de cette réunion présidée par **M. DUCOUT** était le suivant :

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2022
2. Délégation de la CLE au Bureau (suite aux remarques de la Chambre régionale des comptes)
3. Feuille de route EPTB pour le Comité de Bassin Adour Garonne
4. Evolution du Tableau de bord du SAGE
5. Stratégie de communication, sensibilisation, information, formation
6. La Lettre des Nappes profonde n°9
7. Avis et informations



Etaient présents :

Collège des élus :

Madame **COUTURIER** (Conseil Départemental)
Messieurs **DUCOUT** (Association des Maires de Gironde) – **Ghesquiere** (EPTB Nappes profondes) – **CHAUSSET** (Bordeaux Métropole)

Collège des usagers :

Mesdames **QUERAUD** (CLCV) – **MEKKIOUI-BARDON** (Chambre d'Agriculture de la Gironde)
Messieurs **ALEZINE** (SEPANSO) – **DELEBECQUE** (CRPF) – **BARRIERE** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde)

Collège des administrations :

Messieurs **MARTIN** (DDTM) – **DUBOIS** (DREAL) – **GROFF** (ARS)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :

Mesdames **CUVELIER** (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine) – **GOT** et **SAINTOUT** (Conseil Départemental, pouvoir donné à Madame COUTURIER par madame SAINTOUT) –
Messieurs **SIRDEY** et **GANELON** (Association des Maires de Gironde, pouvoirs donnés à Messieurs DUCOUT et GHESQUIERE) – **GUIMON** (AEAG)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **BRICHE**, **LARBODIE** et **SIMO** (Département de la Gironde) – **ANGIBAUT** (Bordeaux Métropole) – **NAVROT** (SAGE Leyre) – **LAURENT** (SMEGREG) – **AUBERT** (DDTM)
Messieurs **de GRISSAC**, **LAFFICHER** et **EISENBEIS** (SMEGREG) – **JARLETON** (SAGE Dropt) – **BONNEAU** (EPIDROPT) – **HUCHET** (SMEGREG)

Etaient également excusés :

Madame **BORDERIE** (Conseil Départemental Lot et Garonne) – **CASAURANG** (Bordeaux Métropole)
Monsieur **QUENAULT** (SIAEBVELG)



Monsieur Ducout ouvre la séance à 9h30. La réunion se tient en présentiel et en visioconférence. La séance est enregistrée.

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2022

Le compte-rendu est validé sans modification.

2. Délégation de la CLE au Bureau

Le 9 mars 2009, la CLE délibérait favorablement sur le principe d'une délégation donnée au bureau mais cette décision n'a jamais fait l'objet d'un acte formel. En conséquence, M. Ducout propose à la CLE de formaliser cette décision dans une délibération.

Décision de la CLE :

Vu les articles 2 et 6 des Règles de fonctionnement de la CLE ;

Vu le compte rendu de la réunion plénière du 9 mars 2009 ;

En l'absence de délibération formalisant la délégation de la CLE à son bureau ;

la Commission locale de l'eau décide :

- *de donner délégation à son bureau pour le règlement de ses affaires dans la limite des dispositions de l'article 2 de ses Règles de fonctionnement ;*
- *de modifier comme suit l'article 6 de ses règles de fonctionnement : " Le Bureau peut recevoir toute délégation de la Commission dans la limite des dispositions de l'article 2. Il ne peut prendre de décision que si la CLE lui en a donné explicitement pouvoir, **pouvoir donné explicitement par la CLE à son bureau lors de sa séance plénière du 1^{er} juillet 2022**".*

3. Feuille de route EPTB pour le Comité de Bassin Adour Garonne

La présentation est faite par Bruno de Grissac.

Il explique que, par délibération en date du 15 septembre 2021, le Comité de bassin Adour-Garonne a :

- adopté une "stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau".
- décidé "de travailler à l'échelle de chaque sous-bassin avec les CLE, quand elles existent, et avec les établissements publics territoriaux de bassin, pour que ces derniers proposent [...], sur la base de cette stratégie et des perspectives 2050 qu'ils ont conduites, la première étape d'une feuille de route opérationnelle à 5 ans identifiant des actions-phares à mener, avec l'appui des territoires organisés à l'échelle des sous-bassins."

La stratégie de retour à l'équilibre développée par le Comité de bassin est à l'évidence construite pour la gestion quantitative des eaux superficielles dans un contexte de conflits d'usages avec la profession agricole. Le SMEGREG a donc élaboré une feuille de route dont le Comité de bassin a pris acte le 29 juin et qui adapte la méthode et son contenu aux spécificités des nappes profondes et aux usages de l'eau potable sans négliger les autres usages. Le SMEGREG y décline la stratégie de restauration et de maintien du bon état des nappes profondes dans une perspective à 2050 et précise autant que cela est possible les modalités de déclinaison opérationnelle : gouvernance, acteurs, porteurs, échéances, moyens financiers.... Le comité de bassin a pris acte du contenu de cette feuille de route il y a deux jours lors de sa dernière réunion.

M. de Grissac explique ensuite le contenu de cette feuille de route avec ses enjeux (maintien , le cas échéant après restauration, du bon état quantitatif des nappes profondes, mode d'approvisionnement qui garantit à moindre coût une grande sécurité sanitaire, capacité d'accès aux nappes profondes pour des usages hors eau potable nécessitant une très grande qualité d'eau et le développement de la géothermie), les perspectives et notamment de diminution de la disponibilité de certaines ressources superficielles ou peu profondes. M. Ducout indique qu'en effet les ressources du Miocène pourraient être limitées du fait du climat et leur usage plus contraint du fait d'exigences sanitaires plus fortes. M. de Grissac décrit aussi les outils de gestion, la stratégie adoptée (priorité à la maîtrise de la demande, substitution des ressources en complément, le tout dans un encadrement strict et équitable de l'accès à la ressource) et la gouvernance mise en place.

Les 5 axes de la stratégie adoptée par le Comité de bassin ont été adaptés comme suit dans le projet de feuille de route pour les nappes profondes :

- 1- poursuite de la démarche d'atteinte et de maintien du bon état quantitatif ;
- 2- poursuite et renforcement des programmes d'économies d'eau et d'efficience des usages ;
- 3- sécurisation des prélèvements pour l'eau potable et la facilitation de la gestion collective de l'accès à la ressource pour l'eau potable ;
- 4- réduction des périodes de crise ;
- 5- sécurisation des besoins des milieux et des usages.

Ensuite le contenu de chaque axe est expliqué et décliné en actions (cf. présentation « feuille de route EPTB Nappes profondes »).

La feuille de route est très précise et chaque action est détaillée avec des échéances pour chaque axe et action, les porteurs de l'action.... Elle a été présentée au Comité de Bassin qui n'a pas fait d'observation. La feuille de route est donc maintenant diffusable à tous et nous servira de feuille de route pour les années à venir.

4. Evolution du Tableau de bord du SAGE

La présentation est faite par Alexis Lafficher qui indique que ce travail a été confié au groupe de travail « ressources, usages, règles de gestion, tableau de bord, communication » qui s'est réuni trois fois sous la présidence Maxime Ghesquière.

Suite à ces échanges, des évolutions sont proposées sur la forme du tableau de bord :

- l'abandon de l'édition papier au profit d'une version numérique publiée sur le site internet du SMEGREG/SAGE ;
- la mise à jour au fil de l'eau selon la disponibilité des données ;
- le formatage d'une version numérique éditée (format .pdf) à fréquence régulière (annuel ou bisannuel) pour la diffusion et les présentations en CLE ;
- deux contenus pour deux niveaux de lecture : "grand public" et "expert" avec la déclinaison de certains indicateurs dans ces deux versions ;
- un contenu allégé au profit de renvois vers des documents existants ;
- le recours à des présentations plus pédagogiques (vidéo par exemple) pour rendre l'information plus accessible notamment pour les indicateurs.

Il est aussi proposé une organisation du document en 4 chapitres pour remplacer les 9 thèmes présentés jusqu'à présent : état des lieux, actions mises en œuvre et résultats obtenus, moyens mobilisés et éléments contextuels. Cette simplification a pour but de faciliter la lecture des indicateurs.

M. Lafficher présente ensuite le contenu des différents chapitres ainsi que les éléments graphiques qui seront présents dans le tableau de bord pour le rendre plus explicite et facile d'accès : des courbes, des cartes, des graphiques en version simplifiée pour faciliter la lecture et rendre accessible l'information au grand public et une version plus détaillée adaptée pour les experts.

M. Ghesquière remercie tous les membres de ce groupe de travail pour leur implication. M. Ducout se félicite que ce travail soit exposé. Il est important que tout soit bien expliqué par un texte ou des éléments de lecture notamment dans la version grand public.

5. Stratégie de communication, sensibilisation, information, formation

La présentation est faite par Bruno de Grissac qui précise que la communication dont il s'agit ici n'est pas une communication institutionnelle mais bien une communication d'intérêt général. On parle de gestion d'un patrimoine, de gestion des ressources, d'économies d'eau, de citoyenneté, de défi collectif...

Depuis 2005, de nombreux documents ont été élaborés et diffusés et divers supports média ont été utilisés (lettres d'information, des documents pour les associations, les scolaires, le grand public, des plaquettes, des campagnes d'affichage, le site internet...). Des résultats ont été obtenus mais le SMEGREG et la CLE ont souhaité redynamiser la politique de sensibilisation / mobilisation des acteurs et du grand public alors que les volumes prélevés pour l'eau potable semblent augmenter à nouveau après des années de stabilisation. L'objectif est notamment de donner un second souffle à la politique d'économies d'eau.

Une analyse critique de la communication actuelle a été réalisée. Le discours est assez dense et complexe. Il n'y a pas de communication sur les réseaux sociaux et pas de relations de presse. Il existe des opportunités (préoccupation environnementale, le renouvellement des élus), des contraintes (la mauvaise connaissance des girondins, la diversité des acteurs), multiplicité des acteurs associés à un manque de coordination et des éléments qui regroupent les deux (des projets « trop » médiatiques, la création de la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole qui peut être opportunité et contrainte à la fois et qui va obliger à faire attention à une articulation des communications).

Pour commencer, il apparaît opportun de parler d'eau plutôt que des nappes pour être plus explicite ? M. Ducout souhaite que dans la communication, on mette en avant la diversité des ressources. On parle souvent de LA ressource alors qu'il y en a plusieurs, ce qui n'est pas évident. Il faut mettre EAU et le pluriel, Eaux de Gironde par exemple. M. de Grissac indique que le groupe de travail y avait pensé mais que ce terme englobe aussi les eaux superficielles. Il serait intéressant de recentrer la communication sur le souterrain. M. Ducout propose « Eaux des nappes de Gironde ».

L'objectif de la communication serait de faire éclore une communauté d'éco-citoyens girondins, qui sont très présents notamment sur les réseaux sociaux et qui semblent être plus dans l'ère du temps de ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. de Grissac rappelle ensuite les 2 cibles de la communication : les institutionnels et le grand public.

1. Sur la cible institutionnelle :

- le site du SMEGREG va être repris de fond en comble pour le moderniser sur la forme et le remettre au goût du jour. M. Ducout ajoute qu'il faut rappeler trois points clés : la qualité des eaux profondes, la responsabilité de chacun sur les économies d'eau et la solidarité à l'échelle de la Gironde ;
- des publications régulières sur différents supports qui visent à impliquer les élus.
 - ✓ la lettre des nappes profondes (à ce jour 1 numéro/an) dont la fréquence sera portée au minimum à 2 numéros par an et avec un contenu allégé, un nombre limité d'articles et une diffusion élargie et visée grâce à une plate-forme de ciblage et un travail sur l'évaluation de la pénétration de ce document auprès des lecteurs potentiels ;
 - ✓ le rapport annuel d'activités dont la diffusion est dématérialisée et dont le contenu a été validé par le Bureau de CLE.

Ces trois outils pourraient être complétés par :

- l'envoi de publication par courriel vers des interlocuteurs ciblés en fonction des thématiques abordées (par exemple les adjoints à l'urbanisme et services d'urbanisme),
- un kit événementiel mis à disposition des services communication des collectivités afin qu'elles puissent elles-mêmes organiser des événements (création d'un dispositif clé en main pour organiser un événement local dédié à l'eau : affiches, articles, EIEE, exposition itinérante, intervention l'Eau Un Enjeu Majeur pour les scolaires, flyer, distribution de kits hydro-économies, implication des commerces...). Une opération test a très bien fonctionné sur le SIAEP du Cubzadais pour la journée mondiale de l'eau avec notamment les mêmes affiches sur toutes les communes.

M. Ducout insiste sur le fait qu'il faut mettre en avant ce qui peut accrocher le public, mais parler aussi des questions locales. Il ne faut pas faire de la communication uniquement sur la problématique nationale générale, il faut recentrer sur le local et la gestion des nappes profondes : pluviométrie, zones humides, rivières, nappes profondes en lien avec une eau potable de qualité. Il faut parler à la fois du global et du départemental. La communication est possible sur tout mais parler de récupération d'eau alors qu'à certains endroits la nappe du Plio-quaternaire est quasiment affleurante ne sert pas beaucoup.

M. Ghesquière ajoute que la distribution des kits hydro-économe apparaît pertinente, notamment pour les nouveaux arrivants en Gironde et les personnes qui n'ont pas été touchées par le projet MAC Eau. Il souhaiterait le lancement d'un MAC Eau 2 dans les années à venir.

M. Ducout signale qu'il y a un renouvellement de 30% des girondins (1,4% par an). Est-ce que les nouveaux arrivants n'ont pas été acculturés aux économies d'eau ?

M. de Grissac précise qu'il faut s'assurer que les prélèvements sont réellement repartis à la hausse, que l'inflexion constatée ces deux dernières années se confirme. En effet, cette augmentation des prélèvements peut être due à plusieurs facteurs : les nouveaux arrivants, l'effet pandémie (effet de lavage des mains), le télétravail, peut-être une autre cause. Ce n'est pas une augmentation en flèche, la pente est faible avec une pression par habitant toujours raisonnable.

D'autres propositions ont été faites par le groupe de travail mais pour une phase à venir : une école de l'eau pour mobiliser les élus, techniciens et acteurs de terrain vers des actions concrètes mais qui pourrait être prise en charge par le Comité Départemental de l'Eau (CDE).

M. Alezine indique qu'une formation à l'échelle nationale a eu lieu à destination des journalistes et qu'elle a eu beaucoup de succès. M. Ducout signale qu'il s'agit d'une formation au niveau internationale ou nationale mais pas sur des problématiques locales.

Enfin, un label « commune économe en eau » pourrait aussi être créé mais cela demande une logistique et des moyens humains très importants.

2. Pour ce qui concerne le grand public :

S'agissant de la communication digitale la refonte du site jeconomiseleau.org est engagée. L'entrée sur les réseaux sociaux est prévue (création d'une communauté éco citoyenne) avec un seul émetteur sur LinkedIn, Twitter et Facebook, 3 à 5 fois par semaine.

Les Espaces Info Economies d'Eau (EIEE) vont être rendus plus performants en augmentant leur attractivité sur le terrain, en modernisant les stands, en ciblant mieux leurs interventions, en développant des outils numériques plus ludiques, en accompagnant les associations, en mettant en place des opérations d'envergure (MAC Eau 2).

Le programme des actions pédagogiques de l'Eau Un Enjeu Majeur (EUEM) va être revisité. Pour mémoire, l'EUEM existe depuis 2005 et a pour objectif de toucher 15 000 élèves par an (12 000 élèves sensibilisés au maximum). Ce programme permet de mandater des associations agréées par l'Education Nationale pour des interventions en milieu scolaire. Ce dispositif offre ainsi la possibilité à tous les élèves, notamment pour le monde rural, de bénéficier d'interventions comparables à l'offre de l'ex-Maison de l'Eau de Bordeaux. Des échanges ont été engagés avec les services de l'Education nationale pour actualiser le dispositif et la convention qui lie l'éducation nationale, la CLE et le SMEGREG.

Mme Couturier propose de passer par le dispositif « billet courant vert » dans les écoles. Elle pense que dans le cadre des appels à projet, ce dispositif doit s'inscrire très facilement de manière pluridisciplinaire.

M. Jarleton demande quelles sont les associations mandatées pour relayer l'information sur le territoire girondin du SAGE Dropt. Les communications ne semblent pas être mises à disposition des enseignants de ce territoire. M. de Grissac répond que la promotion de ce dispositif est délicate car les messages adressés aux chefs des établissements scolaires ne sont pas toujours relayés vers les enseignants, qu'il s'agisse de flyers ou de courriels. Il est donc nécessaire d'avoir des relais comme M. Jarleton pour mieux ancrer la communication sur les territoires.

La liste des intervenants sera précisée ainsi que les méthodes pour solliciter les associations et en parler sur le terrain. Mme Navrot ajoute qu'il ne faut pas oublier le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui peut faire de l'éducation à l'environnement et qui a des actions ciblées vers les scolaires.

Pour le grand public, l'ambition serait de créer une communauté d'éco citoyens girondins en privilégiant des approches ciblées par territoire, par secteur géographique, par entité administratives, par statuts et tranches d'âge. Quant aux interventions, il semble pertinent de privilégier des événements plus en lien avec l'environnement : Climax, village de l'eau lors de la journée mondiale de l'eau, événements locaux sur l'eau (journée du patrimoine, Anim'eau à Saucats...).

Les entreprises et les gros consommateurs sont également des cibles à privilégier : campings, entreprises, partenariats avec les chambres consulaires par des opérations ciblées, partenariats avec des associations de commerçants (remplissage des gourdes par exemple).

Le développement des réseaux sociaux et la création d'une communauté afin d'impliquer les élus et les acteurs publics vont être mis en place. Cette communication fera l'objet d'une évaluation au bout de 3 ans.

Enfin, est proposé un plan annuel de relations presse confiée à une agence de communication relation presse pour cibler les médias locaux et régionaux et avec une fréquence a minima trimestrielle.

M. Ducout fait état de difficultés dans les relations presse depuis un ou deux ans, avec la mise en avant des sujets polémiques. Pour autant, une telle démarche pourrait s'avérer utile pour montrer comment on avance de manière positive, accrocher la presse par le biais de la connaissance par exemple.

M. de Grissac termine sa présentation par les questions budgétaires. La mise en œuvre de ce projet nécessiterait de passer les dépenses ponctuelles de 30 000 à 50 000€/an et les récurrentes de 120 000 à 150 000€/an, soit +30%, avec notamment la création d'un poste partiellement dédié à la communication.

Enfin, il est fait état de la validation récente par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du principe d'un appel projet "Educ'Eau". Une partie des propositions présentées ci-avant pourrait relever de cet appel à projet et bénéficier d'un financement à hauteur de 80% des dépenses hors taxes.

6. La Lettre des Nappes profonde n°9

La présentation est faite par Bruno de Grissac qui indique que la nouvelle stratégie sera une diffusion bimestrielle, à défaut trimestrielle avec un éditorial et 5 ou 6 articles. Il présente le projet de sommaire du numéro 9 de la lettre. M. Ducout précise qu'il est important de bien mettre en avant les risques sécheresse et incendies.

7. Avis et informations

7-1 : captages sensibles en Gironde, enjeux et stratégie

La présentation est faite par Ludovic Martin et Baptiste Groff.

La disposition B25 du SDAGE 2022-2027 parle des captages prioritaires complétés par des captages « dits sensibles ». D'ici 2027, les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) établissent un programme de réduction des pollutions diffuses (nitrates et phytosanitaires) :

- Fiabiliser durablement la qualité des eaux approvisionnant les populations
- Actions proportionnées aux enjeux, tenant compte de la qualité sanitaire de l'eau distribuée
- Actions en rapport avec un diagnostic de pressions.

Ce programme de réduction se fait selon 4 axes : conseil et formation, amélioration des pratiques agro-environnemental, filières bas niveau d'impact et investissement.

M. Ducout alerte sur la difficulté et la nécessité de clarifier qui est le PRPDE (pas les mêmes territoires, pas les mêmes actions, considération des liens entre les responsables de production, de distribution...).

M. Groff de l'ARS explique que moins de 5% des captages en Gironde sont concernés par la définition de captage sensible et il explique les critères de sélection pour retenir un captage comme « sensible » :

1 - Une eau brute dégradée par les pollutions diffuses :

- les teneurs mesurées (ESO/ESU: eaux souterraines/ eaux superficielles) : moyenne interannuelles de la concentration d'un pesticide supérieure à 0,08 µg/l, ou 0,4 µg/l pour la somme des pesticides, limite à 0,1µg/L dans l'eau du robinet, moyenne interannuelles de la concentration en nitrates supérieure à 40mg/l et tendance à la hausse
- et/ou le contrôle sanitaire sur l'eau distribuée confirme les non-conformités avérées ou chroniques pour les pollutions diffuses (UDI (unités de distribution classées en NC1 (non conforme de niveau 1) et/ou expertisées par DDARS)

2- Après avoir confirmé la dégradation des eaux brutes du captage, le niveau stratégique du captage sera appréhendé

Moins de 5% des captages girondins sont concernés et il y a 230 captages sensibles sur tout le bassin Adour Garonne.

Les captages sont ensuite priorisés selon 4 niveaux :

P1 - Premier niveau : stratégiques et urgents

- Eaux brutes : phytoS > à 2 µg/l et/ou nitrates > 100 mg/l et/ou
- Eaux distribuées : non conformités EDCH (eau destinée à la consommation humaine) pour les phytoS et/ou les nitrates entraînant AP (arrêté préfectoral) et/ou
- Captage stratégique pour l'AEP du territoire (schéma directeur eau potable ...) et/ou
- Captage alimentant une UDAF (unité de distribution à fiabiliser) phytoS et/ou nitrates > 500 ab

P2 - Deuxième niveau (critères des niveaux précédents non vérifiés) :

- AAC (Aire d'alimentation de captage) < à 1km² et/ou
- Etat de la MESO (masse d'eau souterraine) permettant reconquête des eaux brutes à court et moyen terme et/ou
- Captage alimentant une UDAF phytoS et/ou nitrates < 500 ab
- MO (maître d'ouvrage) sensibilisé pour engager une démarche préventive

P3 - Troisième niveau (critères des niveaux précédents non vérifiés) :

- AAC > à 1km² et/ou
- Captage dans ressource globalement dégradée, et temps de renouvellement qui peuvent être long et/ou
- Captage en ESU (eau superficielle) sur un même axe hydrographique concernant un unique interlocuteur

P4 - Quatrième niveau (besoin de délais supplémentaires) :

- captage utilisé ponctuellement (en secours)
- Etude en cours de nature à conclure l'abandon du captage (PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux), SDAEP (schéma directeur d'alimentation en eau potable...))
- Captage en ESU localisé sur un même axe hydraulique (recherche d'une animation SUPRA (souvent départementale) via structures intercommunales (EPTB (établissement public territorial de bassin), CD (conseil départemental), EPCI (établissement public de coopération intercommunale), CLE, syndicats ...).

Il y a 13 captages sensibles en Gironde (4 P1, 8 P3 et 1 P4), aucun captage prioritaire (ancienne définition de captage Grenelle). Les aquifères concernés sont l'Oligocène, la nappe alluviale et un ESU (eau superficielle) (prise d'eau en surface) à La teste de Buch. Les paramètres déclassants sont des pesticides :

- L'ESA métolachlore++ : métabolite du S-métolachlore, pesticides utilisés dans la maïsiculture, trouvé et cherché depuis 3, 4 ans, très localement dans l'Oligocène en alluvial ;
- Le 2,6 dichlobenzamide retrouvé sur un seul captage, métabolite d'un pesticide utilisé en fongicide sur la vigne.

Captages P1 :

- Les Landes d'Arsac à Arsac (Communautés de communes médoc Estuaire) : dépassement de la limite de qualité pour l'ESA-métolachlore mais sous le seuil sanitaire, dérogation pour retour à la conformité;
- Marsalette à La Brède (Syndicat de la Brède) : dérogation pour retour à la conformité mais cela prend du temps puisqu'il faut réorganiser la distribution ou mettre en place un traitement ;
- La Gaule à St Pardon de Conques (SIAEPA de Castets-en Dordogne) : gros besoin d'eau donc utilisation plus fréquente de ce captage de secours ;
- Siran à Cazats (SIAEPA de Caudrot) : captage stratégique pour l'avenir.

M. Ducout demande que soit rappeler l'origine de ces problématiques. Est-ce dû à l'environnement propre des captages car on n'utilise plus de désherbant. M. Groff indique qu'à Arsac, la problématique est à l'étude, il y a un historique de champ de maïs dans l'environnement proche du captage. Le lien est possible aussi avec les forages agricoles qui est le circuit préférentiel de contamination : l'Oligocène est pompé par ce « gruyère » de canalisations qui favorise des infiltrations jusqu'à la nappe sous-jacente de l'oligocène.

A Marsalette, le produit est apparu quand il y a eu l'abandon du forage de La Sauque par Bordeaux Métropole, ce serait lié au Saucats qui coule à côté et qui transporterait les pesticides. Le périmètre est beaucoup plus vaste qu'à Arsac.

A Castets, c'est de l'alluvial, une aire d'alimentation beaucoup plus vaste donc en lien avec la composition de la Garonne et à Bazas, le périmètre est très petit, les cultures impactantes sont proches

du forage. M. Ducout remarque donc que les personnes responsables de la production seront faciles à identifier. M. Groff approuve mais ajoute qu'il faudra aller voir d'autres acteurs.

Captages P3 : Thil Gamarde à St Médard en Jalles, Verthamon à Pessac, Cazaux 1 et 2 à Gradignan et Puits de Grava à Caudrot.

Captages P4 : la prise AEP du Lac de Cazaux à La Teste de Buch. La concentration est stable mais comme c'est de l'eau superficielle, elle est très réactive aux pluies ou aux épandages.

Il y a 16 métabolites mesurés par l'ANSES qui détermine leur pertinence depuis 2018. S'ils sont non pertinents, ils ne sont plus considérés comme des pesticides au titre de la réglementation européenne et française. Ils continuent à être suivis mais il n'y a plus de dérogation ou de communication. L'ESA-métolachlore reste pertinente a priori mais attente de l'avis de l'ANSES. L'Etat le prend en compte sérieusement de toutes façons avec une gestion la plus attentive possible. Il y en a peu en Gironde mais beaucoup sur la France.

La démarche AAC (Aire d'Alimentation de Captage) est expliquée. Les étapes 1 et 2 sont assez longues. La phase 1 permet de délimiter l'AAC et d'évaluer la vulnérabilité hydrogéologique. La phase 2 permet de réaliser un diagnostic des pressions (les produits épandus, les industries présentes...). Le plan d'actions sur 5-10 ans est élaboré en phase 3 et mis en œuvre en phase 4 par les collectivités sur le terrain. Cela est porté par l'Etat mais en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs agricoles et économiques.

M. Martin explique ensuite la stratégie à savoir qu'en 2022-2023, il y aura l'engagement des études d'AAC et la prise de contact avec la Chambre d'agriculture pour tous les types de captages (de P1 à P4). Les échéances sont jusqu'en 2027 pour l'évaluation pour P1 et au-delà de 2027 pour les P2, P3 et P4. Il explique aussi les accompagnements financiers de l'Agence de l'Eau sous condition d'engagement d'un plan d'actions correctives.

M. Chausset demande ce qui est nouveau car nous avons déjà connu des soucis avec des captages. Une nouvelle chose est que c'est inscrit dans le SDAGE et ensuite la recherche de paramètres non recherchés auparavant.

M. Groff lui répond que c'est écrit dans le SDAGE, le métolachlore n'était pas cherché avant. M. Chausset se dit étonné par la stratégie, il trouve ça lent et demande de travailler en temps masqué. Il est écrit « contact avec la Chambre d'Agriculture » mais il faut plus que des contacts, il y a un problème de choix du terme. M. Groff l'admet mais il s'agit de la première étape pour travailler ensemble. M. Chausset pointe le financement par les collectivités alors qu'elles n'y sont pour rien au départ. Il faut voir avec la Chambre d'agriculture, la SNCF...Revoir aussi les termes choisis qui sont légers. M. Groff est d'accord sur le fait qu'il y a une nécessité d'actions. Mais cela a été décidé récemment dans le SDAGE, il faut sensibiliser les acteurs pollueurs, mais il faut d'abord savoir de quoi on parle et une étude ne se fait pas en 2 semaines. M. Chausset demande si la Chambre d'agriculture ne pourrait pas financer pour réparer les pollutions. Elle devrait participer et s'impliquer davantage. M. Ducout souligne qu'il s'agit d'un traitement par rapport à un état, cessation des épandages. Ce sont deux sujets différents. Il faut un juste équilibre. On est toujours tous pour la diminution des traitements. Un an pour regarder dans le détail les zones concernées puis engagement de diminution, on ne peut plus épandre certains produits. Il faut ajouter des mesures de traitement des eaux. Il est intéressant d'aller plus loin dans la connaissance, le financement est un autre sujet. M. Chausset explique qu'il voudrait quelque chose de plus offensif, la connaissance on l'a déjà. Il voudrait que les services de l'Etat affichent un planning plus serré, de plus ambitieux, il faut plus d'exigence avec les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture. M. de Grissac précise que la provenance de l'eau est difficile à identifier ce qui allonge aussi les délais des délimitation d'AAC. Sur les 3 captages P1, on est dans les carbonates, des fissures karstifiées et les études sont très complexes à faire.

M. Chausset rappelle que l'ESA-Métolachlore est utilisé pour le maïs donc ceux sont eux qu'il faut aller chercher. M. Ducout ajoute qu'il y a l'existant et ce qui sera quand la zone aura été définie. M. Chausset indique que ça fait 20 ans qu'on travaille là-dessus, il faut avancer en temps masqué, il faut travailler plus vite avec la Chambre d'agriculture et les maïsiculteurs. M. Ducout demande s'il y a la capacité aujourd'hui d'interdire. M. Groff répond qu'il faut remonter le sujet au niveau national pour cette molécule. Il est important de prendre ce temps sur les AAC car si elles sont mal définies, on débattrait dessus plutôt que sur la cause et les effets. Le plan d'actions du SDAGE a des délais raisonnables pour bien faire le travail. M. Chausset se souvient qu'il y a 20 ans pour l'Atrazine, on n'était pas dans la même démarche d'arrêt des pesticides. Là, nous sommes dans une autre démarche et s'il n'y a que du maïs autour, il faut aller les chercher. M. Groff explique qu'on ne peut pas travailler que sur cette molécule.

M. Ducout estime qu'il faut faire au mieux et que la Chambre d'agriculture prenne ses responsabilités s'il le faut.

M. Alezine a 3 questions :

- comment a été fait le classement, car il y a peu d'études d'écotoxicité et de d'études sur les normes environnementales ?
- cette démarche longue est-elle un progrès par rapport aux simples périmètres de captage ?
- ces captages seront-ils intégrés dans le programme Re-Source porté par la Région, démarche d'étendre les captages les plus vulnérables, portée par les associations ?

M. Groff lui répond point par point : il y a une étude de l'ANSES à consulter sur le classement, les études sont longues car elles portent sur l'hydro et l'agro-économie et oui, il y aura une intégration dans le programme de l'Agence de l'eau et le programme Re-Source de la Région. Mme Briche ajoute que les contacts avec la Région ont été pris par la CATEP du Département.

7-2 : compte-rendu de l'exercice 2022 de la délégation donnée au SMEGREG

M. de Grissac indique qu'au 1^{er} juillet 2022, 63 dossiers ont été reçus, 41 pour information, 1 qui ne concernait pas le SAGE, 2 pour contribution à l'instruction de dossiers, 6 ayant donné lieu à un avis par délégation, 11 présentés à la CLE pour avis (dont un avec réponses en attente) et 2 dossiers à examiner ce jour pour avis.

7-3 : avis sur un projet de création de forage agricole à Nérigean

La commune de Nérigean a pour projet la création d'un forage destiné à l'irrigation de parcelles affectées au maraîchage et de jardins partagés.

L'avis de la CLE est sollicité par la DDTM sur la base du dossier de déclaration de forage déposé par la commune.

Le réservoir cible de la recherche d'eau est celui de l'Oligocène. Pour le SAGE, la ressource est rattachée à l'unité de gestion Oligocène centre à l'équilibre mais le forage est localisé en rive droite de la Garonne où les volumes prélevés ne sont pas pris en compte pour la vérification du respect du volume maximum prélevable (VMPO).

Le projet tel qu'il est décrit dans le dossier prévoit la réalisation d'un puits de 20 m de profondeur dont l'eau sera destinée à l'irrigation de parcelles affectées au maraîchage (1 hectare) et de jardins partagés (0,5 ha).

Le débit instantané recherché s'établit à 7,5 m³/h pour un besoin estimé à 4 500 m³/an, soit un ratio de l'ordre de 0,3 m³/m² (3 000 m³/ha).

A noter que la commune avait sollicité l'appui technique du SMEGREG pour identifier les cibles potentielles pour une recherche d'eau. A cette occasion, il avait été indiqué à la commune que c'était un forage de l'ordre de 45 m de profondeur qu'il convenait de prévoir pour atteindre le réservoir Oligocène.

Avis de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion visée, à savoir l'Oligocène centre à l'équilibre ;
- la localisation du projet en rive droite de la Garonne où les volumes prélevés ne sont pas pris en compte pour vérifier le respect du VMPO ;
- l'usage de l'eau à savoir l'irrigation ;
- les ratios de consommations annoncés ;

le projet de création d'un forage agricole et son exploitation à hauteur de 4 500 m³/an sont jugés compatibles avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

L'attention du pétitionnaire est appelée sur la profondeur du forage projeté, insuffisante pour atteindre le réservoir cible d'après les données géologiques disponibles en banque du sous-sol.

7-4 : avis sur le projet de forage au Plio-Quaternaire de la société Pure Salmon France au Verdon sur Mer

La société Pure Salmon France a pour projet la création d'une ferme aquacole pour l'élevage de saumons au Verdon sur Mer.

La ferme doit être approvisionnée en eau saumâtre (concentration en sel non précisée) pour un besoin qui s'établit à 200 000 m³ pour le remplissage initial des bassins d'élevage puis en routine de 660 000 m³/an (besoin de 330 000 m³/an d'eau brute et de 330 000 m³/an d'eau dessalée par osmose inverse).

Le projet prévoyait initialement que le site soit approvisionné à partir d'un forage à l'Eocène à concurrence de 80 m³/h mais cette option a été jugée incompatible avec le SAGE Nappes profondes (avis 2022-019 du 4 avril 2022).

Le pétitionnaire ayant modifié son projet, l'avis de la CLE est sollicité par la DDTM sur la base du dossier de déclaration relatif à un projet de recherche de ressource au Plio-Quaternaire.

Dans la pratique, le projet prévoit la réalisation d'un forage de 21 m de profondeur dans les formations du Plio-Quaternaire et de tests hydrauliques jusqu'à un débit de 50 m³/h.

La cible de la recherche est le réservoir du Plio-Quaternaire, ici sous recouvrement, qui surmonte celui de l'Eocène dont il est séparé, sous réserve qu'elle existe, par une éponte peu épaisse.

D'après les données mises en avant par le pétitionnaire, issues du rapport "Etude du potentiel aquacole des nappes d'eau souterraines salées de la Pointe de Grave en Gironde", rapport BRGM R38074RS de 1994 :

- la productivité du réservoir cible a été testée au débit de 25 m³/h au maximum pour des débits spécifiques compris entre 1,3 et 1,5 m³/h/m ;
- le toit du réservoir plio-quaternaire se situerait vers 7 m de profondeur et son mur vers 20 m ;
- le toit du réservoir de l'Eocène se situerait vers 21 m de profondeur ;
- le niveau de la nappe du Plio-Quaternaire se situerait vers -2,55 m sous le sol, cette nappe étant donc captive, au moins localement.

On peut, dans ce contexte, se poser la question de la continuité hydraulique entre les deux réservoirs et du risque de voir un pompage au Plio-Quaternaire influencer notablement la piézométrie de l'Eocène (Eocène Médoc-Estuaire localement à risque fort de salinisation), et ce d'autant plus que la réalisation de l'ouvrage est susceptible de faciliter les communications entre les deux réservoirs par altération ou réduction de l'épaisseur de la couche imperméable qui les sépare.

Par ailleurs, sur la base de ces données, et sous réserve qu'elles soient représentatives du contexte hydrogéologique, il apparaît :

- que le débit maximal exploitable sans dénoyer le réservoir du Plio-Quaternaire (et éviter ses conséquences sur la productivité de et la qualité de la ressource) serait nettement inférieur à 10 m³/h ;
- peu probable que le débit visé de 50 m³/h puisse être atteint.

Avis de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- la cible de la recherche, à savoir le réservoir du Plio-Quaternaire, qui est hors périmètre du SAGE Nappes profondes de Gironde ;
- la faible épaisseur d'éponte entre ce réservoir et celui sous-jacent de l'Eocène, rattaché ici à l'unité de gestion Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre ;
- la localisation du projet dans une zone à risque de fort de salinisation de la nappe de l'Eocène moyen ;
- l'absence de dispositif permettant de quantifier l'incidence des pompages sur la nappe de l'Eocène ;

le projet de forage au Plio-Quaternaire est jugé incompatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Par ailleurs, l'attention du pétitionnaire et des services instructeurs est appelée par la CLE sur le fait que, sur la base des données mises en avant dans le dossier :

- une exploitation au débit de 50 m³/h apparaît impossible ;
- un débit d'exploitation supérieur à 10 m³/h apparaît impossible sans dénoyer la nappe du Plio-Quaternaire localement captive.

M. Alezine souligne le fait que le dispositif proposé ne permettra pas de mesurer l'impact des pompages sur la nappe Eocène. Il y a une éponte d'un mètre, faible épaisseur, et elle est peut-être discontinue. Mais le projet n'envisage pas de suivi. Alors que le besoin exprimé s'établit semble-t-il à 80 m³/h, les essais sont programmés au débit de 50 m³/h. Il est difficile d'avoir des chiffres stables de la part de Pure Salmon et les débits semblent sous-estimés. Il propose que l'avis soit complété d'un "sous réserve d'un suivi de la nappe Eocène" (fait). La proposition d'avis ne va pas assez loin. Le principe de l'ajout de cette réserve est validé par le CLE.

M. Ducout confirme que l'avis est négatif en l'état actuel. Il y a eu une réunion publique à Soulac mais Pure Salmon est très évasif, approximatif. Il y a un doute sur leur fiabilité vis-à-vis de la ressource, ils sont même prêts à aller chercher l'eau dans l'Estuaire.

M. Alezine souligne qu'il n'y a pas d'étude sérieuse.

M. Ghesquière demande s'il y a un lien avec le SAGE Estuaire, s'il n'est pas possible d'inviter Pure Salmon en CLE ou en Inter-CLE pour une présentation du projet en réunion ?

M. de Grissac précise que la stratégie d'accès à la ressource n'est pas claire et qu'elle a été élaborée sans tenir compte du SAGE. M. Alezine ajoute que si les débits ont fluctué, il n'a jamais été précisé la salinité de l'eau recherchée.



La date de la prochaine CLE a été fixée le lundi 21 novembre à 14h30, salle René Cassagne à l'Hôtel du Département.

M. Ducout clôture la réunion à 17h30.

A Bordeaux, le 15 septembre 2022

Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde

Pierre DUCOUT